

PPP – Questions fréquentes et réponses – Chapitre 1

Remarque générale

PPP n'est pas tant une subvention pour le développement de projets qu'un programme d'auto-formation pour producteurs, qui s'organisent au sein d'un pool pour le mettre en oeuvre. Il appartient aux producteurs d'en définir la forme. Ainsi PPP permet la recherche de solutions créatives dans le développement de projets, pour lesquelles l'argent habituellement manque.

Des projets de films qui ont déjà obtenu une aide à l'écriture et/ou au développement peuvent-ils être proposés dans une candidature?

Tant des projets ayant obtenu une aide à l'écriture et/ou au développement que ceux n'en ayant pas obtenu sont éligibles.

Quels coûts sont-ils éligibles dans le budget PPP?

Par exemple les coûts d'écriture? de Script consulting? de Casting? de Storyboard?

Fondamentalement, sont éligibles les coûts et frais d'expertises ainsi que les frais liés aux travaux menés en commun pour le développement des projets (cf. point 3. de la mise au concours).

PPP ne finance donc pas des coûts de développement "classiques" tels que les honoraires d'écriture ou le casting. De plus, une double budgétisation n'est pas possible: ainsi, si une analyse de scénario est déjà inscrite dans le budget d'un projet soutenu par l'OFC ou une autre institution, elle ne peut pas apparaître dans le budget PPP. Ce n'est donc qu'une analyse additionnelle, par exemple faite par un autre expert, qui peut élargir au budget PPP.

Les coûts liés aux projets individuels au sein du budget PPP sont-ils plafonnés?

La répartition des coûts entre les projets individuels et les travaux en pool sont laissés à l'appréciation des producteurs.

Que faut-il concrètement comprendre avec "expertise"

Des informations et évaluations établies par des experts suisses ou étrangers en relation avec les questions posées par le développement d'un projet (sur le scénario, le financement, les acteurs principaux, les lieux de tournage, etc.). Les expertises peuvent être produites sous forme écrite, mais aussi sous toute autre forme que les producteurs jugent utiles: rencontres séminaires, etc.

Quels sont les critères de sélection?

Les critères d'analyse et de sélection sont relatifs aux sociétés de production candidates, aux projets de films et au pool (cf. point 4. de la mise au concours).

Le maximum de points est attribué à la dimension andragogique (qui relève de la formation d'adultes) de la stratégie de développement du pool. Ce n'est donc pas la qualité des projets ou des sociétés de production qui prime, mais l'analyse des forces et faiblesses d'un projet ainsi que les mesures que les producteurs préconisent pour le faire avancer.